

Paris, le

19 NOV. 2004

Madame la Présidente
de la Commission Nationale
D'Équipement Cinématographique
Centre National de la Cinématographie
Mission de la Diffusion
32, rue Galilée
75016 PARIS

Madame la Présidente,

En vertu de l'article 36.4 de la loi d'orientation n°73-1193 du 27 décembre 1973 relative au commerce et à l'artisanat, j'ai l'honneur d'exercer un recours auprès de la commission nationale d'équipement commercial siégeant en matière cinématographique, à l'encontre de la décision prise le 7 septembre 2004 (notifiée le 21 septembre 2004) par la commission départementale d'équipement cinématographique du Haut-Rhin qui a autorisé la S.A.R.L. SOCEC à créer un complexe cinématographique de 12 salles et 2493 places à Colmar à l'enseigne « MEGA CGR ».

La création d'un MEGA CGR à Colmar porterait le ratio d'équipement de la commune à un fauteuil pour 15 habitants et celui de l'agglomération à un fauteuil pour 21 habitants, indice qui traduit une situation de suréquipement caractérisée (moyenne des communes ainsi que des agglomérations de taille comparable : 1 fauteuil pour 38 habitants).

Cette situation risquerait d'entraîner une diminution de l'ordre de 50 à 60 % des entrées de l'exploitation existante à Colmar, le COLISEE (établissement classé Art et Essai de 9 salles et 1 680 places) qui menacerait sa pérennité. Elle serait aussi susceptible de créer des difficultés d'accès aux copies à Colmar.

En outre, malgré l'engagement du CGR de ne pas programmer de films « Art et Essai » et la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Haut Rhin d'aider les salles en difficulté grâce à des interventions des collectivités locales et territoriales, les cinémas situés dans la zone de chalandise de ce nouveau projet seraient aussi fragilisés.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles estime d'ailleurs que les pertes de fréquentation pourraient atteindre 40 à 50 % car leur programmation reste aux deux tiers généraliste.

Par ailleurs, un projet d'extension du COLISEE, avec la création d'une salle de 300 fauteuils a été déposé le 19 octobre 2004 en préfecture par l'exploitant du COLISEE. Il serait opportun que les deux projets soient étudiés par la CNEC. Si la décision de la commission départementale devait autoriser ce dernier projet j'en saisisrai en conséquence la commission nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Francis LAMY
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Médiateur du cinéma



Paris, le

10 FEV. 2005

Madame la Présidente
de la Commission Nationale
D'Équipement Cinématographique
Centre National de la Cinématographie
Mission de la Diffusion
32, rue Galilée
75016 PARIS

Madame la Présidente,


J'ai l'honneur d'apporter les précisions suivantes :

Avec un taux actuellement inférieur à la moyenne des agglomérations de même taille (1/38) l'agglomération de Colmar est relativement sous équipé (1 fauteuil pour 52 habitants). Toutefois, la création d'un MEGA CGR à Colmar porterait le ratio d'équipement de la commune à un fauteuil pour 15 habitants et celui de l'agglomération à un fauteuil pour 21 habitants, indice qui traduirait une situation de suréquipement caractérisée. De plus, l'indice de fréquentation déjà relativement élevé pour la commune suscite des doutes sur sa capacité d'augmenter suffisamment pour justifier un tel équipement.

Cette situation risquerait d'entraîner une diminution de 50 à 60 % des entrées de l'exploitation existante à Colmar et 40 à 50% des entrées des cinémas situés dans la zone de chalandise du nouveau projet, malgré l'engagement du CGR de ne pas programmer de films « Art et Essai » et la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Haut Rhin d'aider les salles en difficulté, en raison de la part importante de programmation généraliste de ces salles.

Dans l'hypothèse où cet impact est assez important pour provoquer la fermeture du COLISEE, les films Art et Essai risquent de ne plus être diffusés à COLMAR, alors que le public Art et Essai est évalué à 100 000 personnes.

Enfin, un nouveau projet d'extension de COLISEE, avec la création de 320 fauteuils, a été déposée le 19 octobre 2004 par son exploitant actuel et enregistré le 10 janvier 2005 par la Préfecture du Haut Rhin. Ce projet doit pouvoir être étudié aussi par la CNEC, car il pourrait présenter d'autres avantages en termes de capacités, de concurrence et de programmation.


Francis LAMY
conseiller d'État
Médiateur du Cinéma